

**Comité préparatoire  
de la Conférence des Parties  
chargée d'examiner le Traité  
sur la non-prolifération  
des armes nucléaires en 2015**

Distr. générale  
1<sup>er</sup> mai 2014  
Français  
Original : russe

**Troisième session**

New York, 28 avril-9 mai 2014

**Application du plan d'action de la Conférence  
des Parties chargée d'examiner le Traité  
sur la non-prolifération des armes nucléaires  
en 2010 et des documents issus des Conférences  
d'examen précédentes**

**Rapport soumis par les Pays-Bas**

1. Le Royaume des Pays-Bas soumet ci-après son rapport national, conformément à la mesure n° 20 énoncée dans le Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010.
2. Le présent rapport décrit les activités que mènent les Pays-Bas, en leur qualité d'État non doté d'armes nucléaires, pour contribuer à la réalisation des trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires: désarmement nucléaire, non-prolifération et utilisation pacifique de l'énergie et des technologies nucléaires. Ils considèrent que ces trois piliers revêtent une égale importance.
3. La politique des Pays-Bas concernant le désarmement nucléaire, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire est exposée dans la lettre que le Ministre néerlandais des affaires étrangères, Frans Timmermans, a adressée récemment au Parlement, le 24 octobre 2013.
4. Les Pays-Bas sont un membre actif de l'Union européenne et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Au sein de l'Union européenne, ils font partie du Groupe de travail sur le concept des opérations, ainsi que d'autres entités de coopération liées à cette question. À l'OTAN, leurs activités portent notamment sur l'agenda du désarmement et de la non-prolifération. Ils participent en outre aux travaux du Groupe des dix de Vienne, qui a soumis pour examen au Comité préparatoire un document de travail traitant de six questions.
5. Étant membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, les Pays-Bas s'emploient activement à promouvoir le désarmement nucléaire et à renforcer la non-prolifération nucléaire. Les 12 pays membres de l'Initiative (Allemagne, Australie, Canada, Chili, Émirats arabes unis, Japon, Mexique, Nigéria,



Pays-Bas, Philippines, Pologne, Turquie) visent à favoriser concrètement l'application du Plan d'action adopté par la Conférence d'examen de 2010, en tenant compte de la situation internationale actuelle en matière de sécurité. Au total, l'Initiative a soumis 16 documents de travail pour examen au Comité préparatoire et a organisé un certain nombre de manifestations parallèles.

## **Pilier I**

### **Désarmement nucléaire (mesures 1 à 22)**

6. De concert avec l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, les Pays-Bas ont présenté plusieurs documents de travail traitant de questions liées au désarmement nucléaire, à savoir: le renforcement de la transparence concernant les armes nucléaires non stratégiques, la réduction du rôle des armes nucléaires dans les doctrines militaires, les zones exemptes d'armes nucléaires, les garanties négatives de sécurité et la levée de l'état d'alerte nucléaire ([NPT/CONF.2015/PC.II/WP.3](#), [WP.4](#) et [WP.24](#); et [NPT/CONF.2015/PC.III/WP.6](#), respectivement). Au début du présent cycle d'examen, l'Initiative a fourni, aux États dotés d'armes nucléaires, un projet de formulaire de notification des arsenaux nucléaires à des fins de transparence qu'ils pourraient utiliser pour rendre compte de l'application de la mesure n° 21 ([NPT/CONF.2015/PC.I/WP.12](#)).

7. Dans le cadre du Conseil OTAN-Russie, les Pays-Bas ont accueilli en juin 2013, à La Haye, un atelier de trois jours sur le rôle attribué aux armes nucléaires dans les doctrines militaires. Cet atelier avait pour but de contribuer à renforcer la compréhension et la confiance mutuelles. Chacun des quatre États dotés d'armes nucléaires qui y ont participé a fait un exposé.

8. En qualité de coprésidents de la session sur la transparence et la vérification et d'« Amis du président », les Pays-Bas ont fait partie du groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires.

9. Les Pays-Bas participent activement à des activités visant à promouvoir le lancement immédiat de la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires. En 2012, ils ont aussi, de concert avec l'Allemagne, organisé à Genève deux ateliers d'experts scientifiques concernant ce traité. Un expert néerlandais participe au Groupe d'experts gouvernementaux chargé de formuler des recommandations sur les éventuels éléments constitutifs du traité, dont les travaux ont commencé en avril 2014. Les Pays-Bas ont par ailleurs fourni un expert à titre gracieux au Bureau des affaires de désarmement de l'ONU pendant la durée des travaux du Groupe, afin qu'il les appuie. De plus, ils soutiennent activement les travaux du Groupe international sur les matières fissiles et, depuis plusieurs années, offrent à celui-ci la possibilité de présenter son rapport annuel dans le cadre de manifestations parallèles à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

10. Les Pays-Bas ont joué un rôle moteur, en 1996, dans la rédaction du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui est un des éléments principaux du système de désarmement, et, depuis cette date, n'ont pas ménagé leurs efforts pour en promouvoir l'entrée en vigueur. Ils ont fait partie, dès 2002, des Amis du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, groupe de pays qui organise tous les

deux ans, pendant la session de l'Assemblée générale des Nations Unies, une conférence visant à promouvoir l'entrée en vigueur du Traité.

11. En prévision de cet événement, les Pays-Bas aident à la mise en place, à Vienne, de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Des experts néerlandais sont étroitement associés à la mise en place du Système de surveillance international du Traité. Un expert néerlandais préside le groupe de travail qui en est chargé. Les Pays-Bas fournissent des dons à l'Organisation du Traité d'interdiction des essais nucléaires et versent des fonds pour financer la participation d'experts de pays en développement aux travaux du groupe de travail. De concert avec le Kazakhstan, ils ont organisé à La Haye, le 30 août 2011, une conférence internationale sur la sûreté nucléaire et la non-prolifération intitulée « Nuclear Dilemmas: Present and Future », qui visait à encourager les pays à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

12. Les Pays-Bas appuient fermement la société civile, qui joue un rôle important dans le fonctionnement du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et dans l'application du Plan d'action de 2010. Ils ont appuyé le programme « Reaching Critical Will » (Atteindre une volonté critique) de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, organisation non gouvernementale qui suit l'application du Plan d'action et en rend compte dans un rapport annuel. Ils contribuent par ailleurs au financement de l'organisation non gouvernementale néerlandaise PAX (« Paix ») et coopèrent avec elle au sujet de questions liées au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

13. Les Pays-Bas ont aidé financièrement des centres d'étude comme Wilton Park et le Centre d'étude James Martin sur la non-prolifération de l'Institut d'études internationales de Monterey à organiser leurs ateliers sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui se tiennent avant les sessions du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2015. En septembre 2012, ils ont aussi partiellement financé une conférence sur la non-prolifération qui était organisée par le Centre d'études sur l'énergie et la sécurité de Moscou et à laquelle ils ont participé.

14. Les Pays-Bas considèrent que l'éducation de la jeune génération concernant les questions de désarmement est d'une grande importance. Afin de promouvoir cet objectif, ils appuient financièrement le programme de formation du Centre de Vienne pour le désarmement et la non-prolifération, ainsi que les programmes de l'école d'été de l'Institut néerlandais Asser sur les armes de destruction massive. En outre, le Ministère néerlandais des affaires étrangères a financé trois projets de thèse de doctorat sur le désarmement et la non-prolifération, dans le but d'assurer la formation de la prochaine génération d'experts dans ce domaine. Certains des doctorants font partie de la délégation des Pays-Bas aux sessions du Comité préparatoire à la Conférence d'examen de 2015.

15. Outre qu'il fait des exposés et tient des réunions d'information périodiquement à l'intention des étudiants des universités et d'autres étudiants, le Ministère néerlandais des affaires étrangères a fait participer une étudiante en journalisme à un programme d'échanges entre jeunes lors de la réunion ministérielle que l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement a tenue à Hiroshima en avril 2014. Cette étudiante était chargée de dire aux jeunes de sa génération présents à la réunion ce qu'"Hiroshima" signifie pour elle dans un monde nucléarisé et pourquoi le désarmement nucléaire est si important. Le Ministère a également appuyé

financièrement la participation d'un représentant de l'organisation non gouvernementale PAX.

## **Pilier II**

### **Non-prolifération nucléaire (mesures 23 à 46 du Plan d'action)**

16. Les Pays-Bas ont signé un Accord de garanties généralisées et un Protocole additionnel et considèrent la combinaison des deux instruments comme étant la norme en matière de vérification. Ils ont versé à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) une contribution volontaire de 100 000 euros aux fins de l'organisation, à l'intention des États membres intéressés, de cours de sensibilisation et de formation et de la fourniture d'un appui technique concernant le Protocole additionnel. Des ateliers et séminaires ont été organisés à ces fins pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes et certains États de l'Asie du Sud, dont le Myanmar. Par ailleurs, les Pays-Bas se sont mis en rapport, grâce aux efforts combinés des pays membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, avec les États qui n'ont pas signé de protocole additionnel. Les Ministres des affaires étrangères des pays membres de l'Initiative ont adressé à ces États une lettre conjointe sur la nécessité d'une universalisation et ont proposé que leurs pays leur fournissent une aide concrète et leur fassent part de leurs meilleures pratiques et de leur savoir-faire, en coopération avec l'AIEA.

17. Les Pays-Bas aident l'AIEA à élaborer et à appliquer un système de garanties moins mécaniste, qui tienne mieux compte des facteurs propres à chaque État et permette une utilisation plus efficiente et plus rentable des ressources limitées de l'Agence. À cette fin, ils contribuent, en qualité également de membre de l'Union européenne, à la conceptualisation de l'application des garanties au niveau de l'État (concept au niveau de l'État), question qu'ils ont pleinement appuyée lorsqu'ils étaient membres du Conseil des gouverneurs de l'Agence entre septembre 2009 et septembre 2012.

18. Les Pays-Bas sont l'un des 21 États membres de l'AIEA qui appuient concrètement la recherche-développement concernant les garanties et la vérification grâce à un programme volontaire d'appui des États membres. Ce programme vise à fournir à l'AIEA les compétences techniques nécessaires pour améliorer la qualité, l'efficacité et l'efficacéité de son système de garanties. La contribution annuelle des Pays-Bas à ce programme pour la période 2013-2014 est de 100 000 euros.

19. Les Pays-Bas appuient l'action que mène l'E3+3, sous la direction de la Haute Représentante de l'Union européenne Ashton, pour trouver une solution négociée qui permette de lever les doutes de la communauté internationale quant au caractère strictement pacifique du programme nucléaire de la République islamique d'Iran. Ils ont versé une contribution de 300 000 euros à l'AIEA pour qu'elle puisse s'acquitter de son obligation de vérifier l'application du Plan d'action conjoint. Bien que celui-ci soit une première mesure de confiance qui devrait permettre de régler les problèmes les plus urgents, il faut maintenant s'efforcer de trouver un règlement global et définitif.

20. Les Pays-Bas attachent de l'importance au renforcement du système de contrôle robuste des exportations. La réglementation de l'Union européenne concernant les exportations de biens à double usage, la loi générale néerlandaise sur les douanes et le décret néerlandais sur les biens stratégiques prescrivent que les matières nucléaires (uranium et plutonium) et les biens pouvant servir à fabriquer

ces matières doivent être soumis à licence. De même, les biens pouvant, directement ou indirectement, contribuer au développement et à la production d'armes nucléaires ou de leurs vecteurs/lanceurs doivent être soumis à des contrôles à l'exportation. Les Pays-Bas sont un membre actif du Groupe des fournisseurs nucléaires, dont ils ont assumé la présidence en 2011-2012.

21. Les principes de base de la politique néerlandaise de contrôle des exportations de biens à double usage, dont les biens nucléaires, sont exposés dans la réponse que le Gouvernement néerlandais a apportée au livre vert de la Commission européenne sur son système de contrôle des exportations des biens à double usage et dans le rapport sur les consultations écrites touchant la question, adopté le 21 octobre 2011. De concert avec leurs partenaires de l'Union européenne, les Pays-Bas œuvrent à l'établissement et à l'application d'accords clairs et stricts sur les contrôles à l'exportation. Ils ont assumé la présidence du sous-groupe de travail sur la non-prolifération du Forum européen de l'énergie nucléaire jusqu'à une date récente.

22. Sous la houlette du Partenariat mondial du G-8, les Pays-Bas participent avec le Kazakhstan, sur son territoire, à des projets consistant à rechercher et à enlever les sources radiologiques et à en assurer l'élimination en toute sécurité. Le coût du projet en cours s'élève à 1,65 million de dollars.

### **Pilier III**

#### **Utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire (mesures 47 à 64 du Plan d'action)**

23. Les Pays-Bas attachent une grande importance à la prévention du terrorisme nucléaire et au renforcement de la sécurité nucléaire. Ils sont fiers d'avoir accueilli le Sommet sur la sécurité nucléaire qui s'est tenu à La Haye les 24 et 25 mars 2014. Les points saillants des résultats de ce sommet sont l'engagement de réduire la quantité des matières nucléaires les plus sensibles, de renforcer la sécurité de toutes les matières nucléaires et toutes les sources radioactives et d'améliorer la coopération internationale. Cinquante-huit dirigeants mondiaux se sont engagés à donner suite au communiqué, qui fait état des travaux effectués à Séoul en 2012 et des nouveaux thèmes abordés. Celui-ci confirme le rôle central de l'AIEA et offre un aperçu général de l'architecture internationale de l'énergie nucléaire en place. Il y est également question de l'adoption de mesures de confiance. Bien que la sécurité nucléaire soit une question d'intérêt national, les dirigeants ont reconnu que les États peuvent prendre des mesures volontaires pour accroître la confiance d'autres États dans leur sécurité nucléaire. Ils se sont par ailleurs engagés à réduire au minimum leurs stocks de plutonium. L'accent accru mis sur la relation entre les États et l'industrie nucléaire était un autre élément nouveau.

24. Pendant le Sommet sur la sécurité nucléaire de La Haye en 2014, les Pays-Bas ont lancé, en étroite coopération avec les pays hôtes des Sommets précédents, à savoir les États-Unis d'Amérique et la République de Corée, une initiative visant à renforcer la mise en œuvre de la sécurité nucléaire et au titre de laquelle les États sont engagés à appliquer comme il convient les recommandations formulées par l'AIEA dans les publications 13, 14 et 15 de sa collection Sécurité nucléaire. Les deux-tiers des pays qui ont participé au Sommet sur la sécurité nucléaire (35) se sont ralliés à cette initiative.

25. Au titre de cette initiative également, les États sont engagés à accroître l'efficacité de leur régime de sécurité nucléaire et des systèmes des exploitants en

accueillant périodiquement des missions d'examen par des pairs (notamment des missions du Service consultatif international sur la protection physique) Les missions du Service consultatif se fondent sur les recommandations de l'AIEA pour procéder à leur examen. Les Pays-Bas sont le premier pays au monde à en avoir accueilli dans toutes ses installations et à avoir invité, en 2012, une mission à suivre l'application de recommandations antérieures du Service consultatif. Ils appuient d'autres types d'examens par des pairs, tels que les missions intégrées d'examen de la réglementation. Ils procèdent actuellement à une auto-évaluation et doivent recevoir une mission intégrée d'examen de la réglementation à la fin de 2014.

26. Lors d'une réunion tenue pendant le Sommet sur la sécurité nucléaire, les Ministres des affaires étrangères et d'autres représentants des pays participants ont examiné une large gamme de questions relatives à l'énergie nucléaire, dont le désarmement et la non-prolifération.

27. En plus du Sommet se sont tenues trois manifestations officielles. L'Institut néerlandais des relations internationales, connu sous le nom de « Clingendael », a pris l'initiative d'organiser le Sommet sur les connaissances nucléaires, qui a rassemblé des universitaires, des groupes de réflexion et des chercheurs. Urenco a organisé le Sommet sur l'industrie nucléaire, manifestation de haut niveau destinée aux dirigeants de l'industrie nucléaire du monde entier. En février s'est également tenue, à Maastricht, une réunion internationale intitulée @tomic 2014, qui visait à promouvoir la coopération entre les pays et les spécialistes du nucléaire pour mieux renforcer la sécurité radiologique et nucléaire et prévenir le terrorisme radiologique et nucléaire.

28. Les Pays-Bas ont ratifié l'amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires en 2011. Ils ont par ailleurs versé un montant supplémentaire de 100 000 euros à l'AIEA afin d'appuyer ses travaux sur l'universalisation de cet amendement avant la tenue du Sommet sur la sécurité nucléaire de La Haye.

29. Précédemment, comme ils l'ont indiqué au Sommet sur la sécurité nucléaire de Séoul, ils avaient commencé à convertir les cibles d'uranium fortement enrichi en cibles d'uranium faiblement enrichi pour produire des isotopes à usage médical.

30. En témoignage de leur ferme appui aux travaux de l'AIEA dans le domaine de la sécurité nucléaire, les Pays-Bas ont versé une contribution d'un million d'euros au Fonds pour la sécurité nucléaire de l'Agence.

31. Ils ont aussi accordé une subvention de 100 000 euros à l'Institut mondial pour la sécurité nucléaire, aux fins du lancement du cours de formation certifié à l'échelle internationale destiné aux professionnels de la sécurité nucléaire.

32. Par l'intermédiaire de l'Union européenne, les Pays-Bas ont fourni une contribution financière à l'Initiative de l'AIEA sur les utilisations pacifiques, convaincus qu'elle facilitera la coopération telle qu'elle est consacrée par l'article IV du Traité.

33. Les Pays-Bas sont de fervents partisans des examens par des pairs, qui donnent une image fiable des mécanismes d'examen nationaux et offrent des garanties à la communauté internationale. Après la catastrophe de Fukushima, ils ont vigoureusement préconisé que les missions d'examen de la sûreté par des pairs prévues dans le Plan d'action sur la sûreté nucléaire aient un caractère obligatoire.

Ils ont participé à la sixième réunion d'examen des Parties à la Convention sur la sûreté nucléaire, tenue à Vienne du 24 mars au 4 avril 2014. Ils y ont exposé leur situation en matière de sûreté, en particulier les mesures qu'ils ont prises après l'accident de Fukushima. Les résultats de la réunion sont résumés dans le rapport de synthèse y relatif, publié sur le site web de l'AIEA.

#### **Questions diverses**

34. Les Pays-Bas n'ont jamais cessé de réaffirmer leur soutien à la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Ils reconnaissent l'importance de la création de cette zone dans l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ils continuent à appuyer les préparatifs en cours de la Conférence et remercient une fois encore le Facilitateur et son équipe des efforts inlassables qu'ils déploient pour que celle-ci soit couronnée de succès. Les Pays-Bas sont l'un des principaux donateurs financiers de la conférence annuelle sur la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient qu'organise l'Arab Institute of Security Studies, dont le siège se trouve en Jordanie.

---